



LIGUE DE BASEBALL AMATEUR DE LA  
**VALLÉE DU RICHELIEU**

## Propositions de règlements de la ligue de baseball junior A

### TABLE DES MATIÈRES

Préambule .....	1
Section A - De l'éligibilité des joueurs .....	2
Section B - De la formation des cahiers d'équipe .....	3
Section C - Règles de Jeu .....	3
Section D - Lanceurs .....	3
Section E - Du format de la saison .....	4
Section F - Règlements spéciaux pour les séries .....	4
Section G - Libérations .....	4
Section H - Entrée des résultats .....	4
Section I - Comité de discipline .....	4



## LIGUE DE BASEBALL AMATEUR DE LA **VALLÉE DU RICHELIEU**

### **Propositions de règlements de la ligue de baseball junior A**

#### **Préambule**

**Considérant** que les joueurs qui ne sont plus d'âge 18U ne sont pas tous de calibre pour le Junior AA ;

**Considérant** que les joueurs qui ne sont plus d'âge 18U ne sont pas tous en mesure de s'intégrer dans des équipes Sénior ;

Baseball Québec Région Montréal a créé une ligue de niveau Junior A pour permettre prioritairement à ces joueurs de continuer à jouer au baseball.

La ligue Junior A se veut une occasion pour les joueurs récréatifs de pouvoir continuer à jouer au baseball après leurs années au sein de la division 18U.

#### **Section A - De l'éligibilité des joueurs**

**A1** - Sauf dispositions contraires, les joueurs éligibles sont ceux qui auront 19 à 22 ans durant l'année calendrier. Les femmes n'ont pas de restrictions d'âge. Une joueuse de plus de 23 ans désirant évoluer au volet masculin de la division junior doit obtenir un sous-classement du palier provincial.

**A2** - Les joueurs qui auront 18 ans durant l'année calendrier sont également éligibles.

**A3** - La liste de réserve du Junior A est composée des équipes 18UA et B de Baseball Québec, peu importe l'association. Un joueur réserviste doit prioriser son équipe d'origine avant de considérer remplacer dans une équipe junior A.

**A4 :**

- i) Il est interdit aux joueurs qui ont joué à titre de joueurs réguliers au niveau 17UAAA à leur dernière année de 18U, junior AA ou junior Élite d'évoluer au sein d'une équipe junior A.
- ii) Une équipe peut aligner un maximum de 3 joueurs ayant évolué 18UAA lors de la saison précédente. Les cas de joueurs ayant évolués précédemment au 18UAA seront étudiés par le comité.
- iii) De plus, ce groupe de joueurs peut lancer, mais ils sont limités à 2 manches par match en total pour le groupe, et ils sont limités aux 3 premières manches.
- iv) Aucun joueur n'est permis de jouer à titre de joueur régulier pour une équipe au-delà du niveau Junior A.
- v) Dans des cas exceptionnels, n'importe quel entraîneur-chef pourrait demander à la Ligue d'évaluer n'importe quel joueur pour confirmer, basé sur son calibre, si le joueur en question devait être permis de continuer de jouer ou lancer dans cette ligue.
- vi) Les joueuses ayant évolué dans la ligue Canada-Est ou ABC féminin ne sont pas autorisées à jouer au sein d'une équipe junior A.

**A5** – Tout joueur présent sur le terrain doit être enregistré sur un cahier d'équipe BQ (joueur régulier ou joueur réserviste).



## LIGUE DE BASEBALL AMATEUR DE LA **VALLÉE DU RICHELIEU**

### **Propositions de règlements de la ligue de baseball junior A**

**A6** - Si un joueur inéligible est utilisé durant une partie :

L'équipe fautive perd par défaut cette partie. L'entraîneur-chef sera suspendu pour une partie cédulée et jouée et une amende de 50\$ sera émise à l'équipe fautive.

#### **Section B – De la formation des cahiers d'équipe**

**B1** - Les cahiers d'équipe se limitent à 20 joueurs et doivent être complétés et envoyés à la Ligue avant le premier match de la saison. Les modifications aux cahiers d'équipe sont permises jusqu'au 9 juillet.

**B2** - Les cahiers d'équipe doivent être vérifiés et approuvés par la Ligue avant le début de la saison.

**B3** - Une fois approuvé, toute demande de modification au cahier d'équipe doit être présentée à la ligue.

**B4** - Un joueur actif qui agit à titre d'entraîneur-chef lors d'une partie verra sa sanction doublée en cas d'expulsion (articles 55.1 à 55.7 BQ).

#### **Section C - Des règles de jeu**

**C1** - Sauf dispositions contraires, les règles de jeu sont celles du 18UA, y compris le règlement de Baseball Québec à propos de l'équité de jeu. (Si une équipe détecte une très évidente anomalie à ce règlement alors un signalement à la ligue devrait être fait.)

**C2** - Seuls les bâtons de bois ou de composite sont permis. Ce règlement s'applique également aux remplaçants. Les joueuses ne sont pas assujetties à cette réglementation.

**C3** - Les balles de type ROML sont utilisées mais les balles de type ROMC sont permises.

**C4** - L'équipe locale doit fournir deux balles neuves pour la partie.

**C5** - En saison, toute manche qui débute 2 heures après le début d'une partie est déclarée « dernière manche », et cette manche est ouverte. La partie est terminée après cette manche ; il n'y aura pas de manche supplémentaire.

**C6** - Une équipe ne peut compter plus de 6 points par manche, à l'exception de la manche ouverte.

**C7** - Atteindre le but suivant (voir règle de régie BQ 103.14 c). Ce règlement s'appliquera avec une différence de 6 points et non de 5 points comme il est indiqué dans la règle BQ.

**C8** - Pendant la saison régulière, le nombre minimal de joueurs requis pour commencer une partie est 8 autrement l'équipe fautive perd par défaut cette partie.



## LIGUE DE BASEBALL AMATEUR DE LA **VALLÉE DU RICHELIEU**

### **Propositions de règlements de la ligue de baseball junior A**

#### **Section D - Des lanceurs**

**D1** - Lors de la saison régulière, les règlements pour les lanceurs se rapprochent de celles utilisées au 18UA.

**D2** - Un joueur peut lancer un maximum de 5 manches par jour et 8 manches par période de 7 jours.

**D3** - Lorsqu'un lanceur est en non-conformité avec le règlement D2, l'entraîneur-chef est suspendu automatiquement pour la partie subséquente. Lors d'une deuxième offense, l'entraîneur-chef est suspendu pour trois parties. Lors d'une troisième offense, l'entraîneur-chef sera suspendu indéfiniment et son cas sera référé au comité de discipline de la ligue.

**D4** - Un lanceur peut être receveur lors d'une même partie et un receveur peut être lanceur lors d'une même partie.

#### **Section E - Du format de la saison**

**E1** - Selon le format prévu par la ligue et joint en annexe.

**E2** - En cas de mauvaises conditions météorologiques, une partie n'est pas annulée, elle est reprise et l'équipe à domicile a 7 jours pour replanifier la partie. En cas de non-respect de cette réglementation, l'entraîneur-chef sera suspendu pour la prochaine partie prévue et jouée de l'équipe.

**E3** - Toute équipe qui perd 3 matchs consécutifs par défaut est référée au comité de discipline de la ligue.

**E4** - Tout match suspendu doit être repris dans son entièreté si le nombre de manches réglementaire n'a pas été atteint.

#### **Section F - Règlements spéciaux pour les séries**

**F1** - La formule des séries sera établie conjointement avec les équipes et toutes les informations seront fournies dans l'annexe du format des séries.

**F2** - Les joueurs 18U qui auront 18 ans pendant l'année pourront évoluer à titre de lanceur lorsque sa saison 18U est terminée.

#### **Section G - Libérations**

**G1** - Aucune libération ne peut être demandée ou accordée avant le 1er mars et après le 9 juillet, de la saison en cours.

**G2** - Tout joueur désirant obtenir une libération doit en faire la demande à l'association à laquelle il veut se joindre.

**G3** - Toute association à qui une demande de libération est faite doit répondre, par courriel, de son acceptation ou de son refus au demandeur dans les 10 jours qui suivent.



## LIGUE DE BASEBALL AMATEUR DE LA **VALLÉE DU RICHELIEU**

### **Propositions de règlements de la ligue de baseball junior A**

#### **Section H - Entrée des résultats et feuilles de matchs**

*Voir 2.06 règles LBAVR*

#### **Section I - Comité de discipline**

**I1** - Comité de discipline sera composé de 3 personnes : le président, le VP discipline et un autre membre du comité exécutif (voir règle LBAVR 1.05)

**I2** - Toute expulsion doit faire l'objet d'un rapport par l'entremise du formulaire prévu à cet effet sur le site de la ligue.

**I3** - Toute procédure d'appel suivra les procédures décrites dans le livre de régie BQ (article 6).